



18 janvier 2018

(18-0479)

Page: 1/2

Comité de l'agriculture

Original: anglais

### NOTIFICATION

La communication ci-après, datée du 15 janvier 2018, est distribuée à la demande de la délégation de l'**ex-République yougoslave de Macédoine**. La notification concerne l'administration des engagements en matière de contingents tarifaires (**tableau MA:1**) pour la campagne de commercialisation **2017**.

---

**Tableau MA: 1**

**ACCÈS AUX MARCHÉS: RÉPUBLIQUE DE MACÉDOINE**

PÉRIODE CONSIDÉRÉE: CAMPAGNE DE COMMERCIALISATION COMMENÇANT LE 1<sup>er</sup> JANVIER 2017

*Mise en œuvre des possibilités d'accès aux marchés: engagements en matière de contingents tarifaires et autres*

Code d'identification du contingent tarifaire	Désignation des produits	Numéro(s) du tarif compris dans la désignation des produits	Description de l'arrangement à l'importation applicable
	(d'après la section I-B (ou I-A) de la Liste)		
	1	2	
MKDQ001	Autre blé épeautre, autre que blé commun et méteil, de semence	1001990000	<p>a) Attribution des contingents aux pays fournisseurs: contingent tarifaire ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2017.</p> <p>b) Attribution de licences aux importateurs ou répartition de l'accès aux contingents entre les importateurs: Néant. Voir c) ci-dessous.</p> <p>c) Détails concernant d'autres arrangements (ne prévoyant pas de licences d'importation): Le contingent est attribué aux fournisseurs NPF suivant l'ordre de présentation des demandes. Période pour les importations dans les limites du contingent: 1<sup>er</sup> janvier-31 décembre.</p> <p>d) Autres renseignements:</p>